



Building a Europe  
for and with children

Construire une Europe  
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Événement public en ligne sur

## L'impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence, les décisions et la législation

Lundi 4 octobre 2021, 14h00 – 17h00 (heure de Strasbourg)

### Programme

14h00 : Ouverture

- Mme Christel De Craim, Présidente du Comité de Lanzarote

14h15 : Allocution

- M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Développements récents de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants

Questions-réponses

**15h00 : Impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence et les décisions d'instances internationales**

- **Pr Liora Lazarus, Professeure de droit, Faculté de droit Peter A. Allard, Université de Colombie britannique, Canada et Supernumerary Fellow du Collège St. Anne's, Oxford, Royaume-Uni**  
L'impact sur la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne
- **Pr Aoife Nolan, Membre du Comité européen des Droits sociaux**  
Les travaux du Comité européen des Droits sociaux et l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants
- **M. Bragi Guðbrandsson, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**  
L'impact sur les décisions du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

**Questions-réponses**

**16h00 : Impact de la Convention de Lanzarote au plan national**

- **Mme Susanna Greijer, Experte indépendante sur la protection des enfants contre la violence**  
Un exemple de l'impact sur la jurisprudence de juridictions nationales : la Norvège
- **Pr Salomé Adroher Biosca, Université Comillas Pontifical de Madrid, Espagne**  
Un exemple de l'impact sur la législation nationale : l'Espagne

**Questions-réponses**

**16h45 : Clôture**

- **Mme Christel De Craim, Présidente du Comité de Lanzarote**

La Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (la Convention de Lanzarote) est entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Le Comité des Parties qui en suit la mise en œuvre (le Comité de Lanzarote) s'est réuni pour la première fois il y a dix ans.

Il semble donc opportun de dresser un bilan de l'impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence, les décisions et la législation. C'est pourquoi la Division des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe est heureuse d'organiser un webinaire en direct sur l'impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence, les décisions et la législation nationale.

Après quelques mots d'ouverture par la Présidente du Comité de Lanzarote qui rappellera les caractéristiques essentielles de la Convention et les principaux axes de travail du Comité, le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Robert Spano, présentera comment la Cour s'est référée au texte de la Convention et à l'interprétation qu'en a fait le Comité de Lanzarote lors de l'examen d'allégations de violations de la CEDH.

L'événement de sensibilisation en ligne sera ensuite divisé en deux grands axes. Le premier portera sur l'impact de la Convention de Lanzarote sur la jurisprudence et les décisions d'instances internationales, comme la Cour de Justice de l'Union européenne, le Comité européen des droits sociaux et le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le second abordera l'impact de la Convention de Lanzarote au niveau national, avec des exemples tirés de la jurisprudence (de Norvège) et de la législation (en Espagne).

Le webinaire aura lieu le lundi 4 octobre 2021, de 14h00 à 17h00 (heure de Strasbourg) et sera retransmis en direct [sur internet](#).